



# BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de € 285 000 000  
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

## RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

31 mars 2022

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2022<sup>1</sup>.

### I – Prêts garantis

#### 1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	38 605 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	<b>38 605 M€</b>

<sup>1</sup> Les engagements reçus en garantie au 31 mars 2022 concernent les créances apportées en garantie pour lesquelles le capital restant dû a été déterminé au 28 février 2022.

<b>Types de contreparties</b>	<b>Encours</b>
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	38 605 M€
-autres	0 M€
	<b>38 605 M€</b>

<b>Types de garanties</b>	<b>Encours</b>
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	0 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	38 605 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	<b>38 605 M€</b>

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement. Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 31 mars 2022. Le montant des provisions affectées est donc nul.

**2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées**

L'intégralité des prêts est garantie par une caution Crédit Logement :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>	
<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	0 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	0 M€
	<b>0 M€</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement*

<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	28 563 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	10 042 M€
	<b>38 605 M€</b>

### 3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt

*Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement*

<b>Année de conclusion du contrat de prêt</b>	<b>Encours</b>	<b>Nombre de prêts</b>
1999	0 M€	0
2000	0 M€	0
2001	0 M€	0
2002	0 M€	5
2003	18 M€	979
2004	54 M€	2 087
2005	117 M€	3 536
2006	142 M€	4 083
2007	187 M€	4 603
2008	197 M€	4 608
2009	433 M€	9 057
2010	1 017 M€	17 099
2011	706 M€	11 520
2012	437 M€	8 129
2013	859 M€	14 524
2014	1 229 M€	17 073
2015	2 002 M€	25 335
2016	5 416 M€	45 053
2017	5 143 M€	40 276
2018	3 926 M€	28 485
2019	5 344 M€	35 329
2020	6 390 M€	33 551
2021	4 961 M€	25 158
2022	26 M€	138
	<b>38 605 M€</b>	<b>330 628</b>

#### 4) Répartition selon la durée résiduelle

*Prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement*

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	17 M€	4 522
1	148 M€	12 412
2	342 M€	14 512
3	612 M€	17 516
4	761 M€	16 596
5	1 071 M€	18 455
6	1 136 M€	16 397
7	1 557 M€	19 332
8	1 619 M€	18 153
9	1 819 M€	18 045
10	2 188 M€	19 671
11	1 575 M€	13 229
12	1 899 M€	14 434
13	2 139 M€	15 242
14	2 000 M€	13 389
15	2 214 M€	13 902
16	1 684 M€	10 044
17	2 181 M€	12 267
18	2 069 M€	10 642
19	2 215 M€	10 988
20	1 744 M€	8 671
21	1 264 M€	6 139
22	1 236 M€	5 873
23	1 740 M€	7 065
24	3 064 M€	11 849
25	312 M€	1 283
26	0 M€	0
27	0 M€	0
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	<b>38 605 M€</b>	<b>330 628</b>

#### 5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

#### 6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

## **II – Exposition sur des personnes publiques**

Au 31 mars 2022, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

## **III – Organismes de titrisation et entités similaires**

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 31 mars 2022.

## **IV – Valeurs de remplacement**

Au 31 mars 2022, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

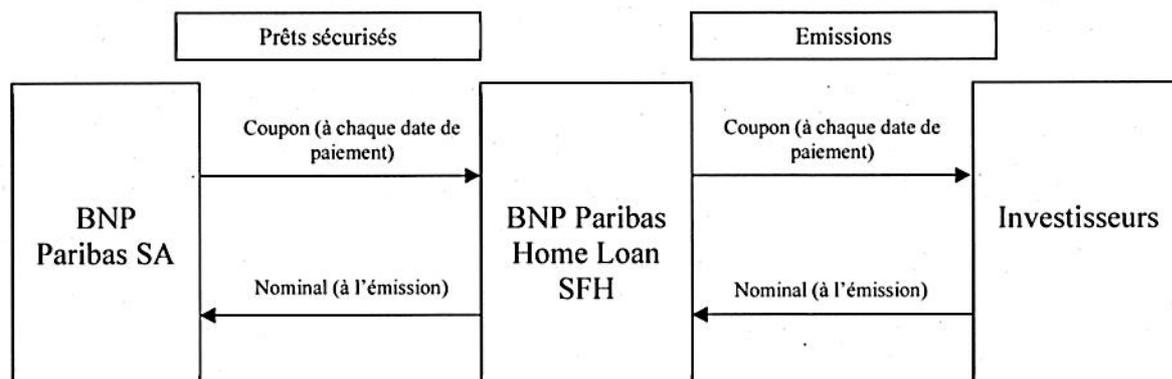
- Cash : 14 196 411.43 euros
- Dépôt à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 6 jours.
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* ». La durée résiduelle du dépôt à terme est de 19 jours.

## **V – Remboursements anticipés**

Au cours du premier trimestre 2022, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 6.55% (taux annualisé).

## VI – Risque de taux

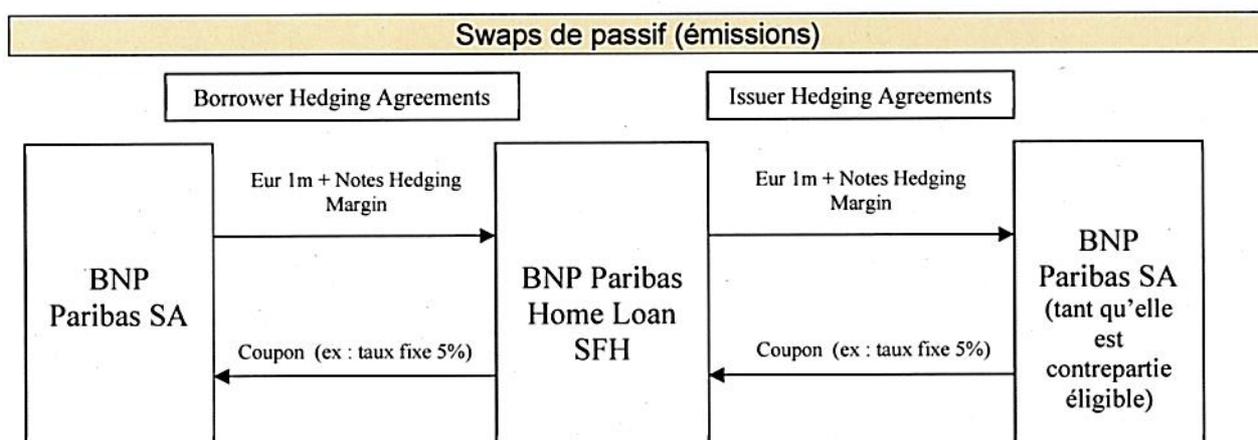
Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



Ainsi, au 31 mars 2022, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois ou 1 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins d'un mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral :** Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises :** Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

Au 31 mars 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était d'environ 68 843.51 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.021% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

## VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 31 mars 2022, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	2 961 886 872,70	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 66 944 505,00
Flux des placements à 28 jours	414 837 372,22	Paievements d'intérêts des emprunts subordonnés	122 432,23
<b>Flux prévisionnel de l'actif (A)</b>	<b>3 376 724 244,93</b>	<b>Flux prévisionnel du passif (B)</b>	<b>- 66 822 072,77</b>
<b>Excedents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)</b>	<b>3 309 902 172,15</b>		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2 961 886 872.7 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 414 837 372.22 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 66 944 505 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 3 309 902 172.15 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 10 mai 2022,



**Mme Véronique FLOXOLI**  
**Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH**